



# Les Officiales

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des Huissiers n°114 décembre 2020

## NEGOCIATIONS DES MINIMA DE SALAIRES GEL DES AUGMENTATIONS POUR 2021 !

*Suite de la réunion de la CPPNI du 1<sup>er</sup> décembre 2020, les négociations salariales annuelles.*

La CGT a proposé 2% d'augmentation pour 2021, c'est ce que nous avons obtenu l'année dernière, même si le contexte économique est difficile, nous considérons que les salarié-e-s de la profession méritent ce coup de pouce même si ce ne sont que des augmentations des minima de salaires de branche.

La CGT revendique 1800 Euros pour le 1<sup>er</sup> niveau de salaires et 3428 Euros pour le 1<sup>er</sup> niveau de cadres, la grille actuelle est largement en dessous de ces revendications !

Le collège patronal dans sa grande générosité, a demandé le gel des augmentations pour cette année 2021 au regard du chiffre d'affaires des différentes études qui est en baisse de 40%.

Le collège patronal a fait un point de la situation économique : il y a eu 49 licenciements au 30 octobre 2020 et fin septembre, 28% des études avaient recours à l'activité partielle pour 17% de la masse salariale. Fin octobre, ce sont 16% des études qui avaient recours à l'activité partielle pour 10% de la masse salariale. Sur le national, il est prévu en fin d'année une baisse de 30% du chiffre d'affaires. Les études le plus impactées sont celles qui travaillent avec l'URSSAF.

La CGT a précisé que de nombreux salarié-e-s l'ont contacté pour l'alerter des pressions qu'ils subissent de la part de certains huissiers les poussant à démissionner ou à accepter des ruptures conventionnelles alors même qu'il y a un accord de branche sur l'APLD qui permet de maintenir dans l'emploi les salarié-e-s et de les former.

La CGT a proposé une augmentation de 1,2% en précisant que les Commissaires-Priseurs Judiciaires ont accepté cette augmentation !

Le collège patronal a persisté dans sa position de geler l'augmentation des salaires sur 2021 en prétextant qu'une 3<sup>ème</sup> vague risquait d'arrivée en début d'année, ce qui plongerait les études dans la difficulté. Il nous est proposé de reporter la négociation en juin 2021 car la profession ne va pas bien.

Il est décidé de reporter cette négociation lors des prochaines réunions de la CPPNI qui se tiendront à partir de février 2021.



**Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) avec la mention « Huissiers »**

**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**